

RÈGLEMENT (CE) N° 1429/2004 DE LA COMMISSION

du 9 août 2004

modifiant le règlement (CE) n° 753/2002 fixant certaines modalités d'application du règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil en ce qui concerne la désignation, la dénomination, la présentation et la protection de certains produits vitivinicoles

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) n° 1493/1999 du Conseil du 17 mai 1999 portant organisation commune du marché vitivinicole⁽¹⁾, et notamment son article 53,

considérant ce qui suit:

- (1) Il y a lieu de procéder à certaines modifications du règlement (CE) n° 753/2002 de la Commission⁽²⁾ du fait de l'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie (ci-après dénommés «les nouveaux États membres») à l'Union européenne.
- (2) Avec l'adhésion, il est devenu manifeste que la limite d'une région viticole n'est pas nécessairement en retrait de la frontière d'un État membre et que les expressions traditionnelles peuvent avoir un caractère transfrontalier. Il convient par conséquent de modifier la disposition relative aux expressions traditionnelles afin de permettre l'utilisation, dans des conditions spécifiques, de certaines expressions traditionnelles par deux États membres ou plus.
- (3) L'article 28 du règlement (CE) n° 753/2002 prévoit des règles spécifiques pour les vins de table désignés par une indication géographique et énumère les mentions traditionnelles utilisées dans les différentes régions des États membres pour décrire lesdits vins. Il y a lieu d'adapter la liste en y ajoutant les mentions appropriées utilisées par les nouveaux États membres.
- (4) Il y a lieu d'adapter les listes des mentions traditionnelles spécifiques et des mentions traditionnelles complémentaires en y ajoutant les mentions appropriées utilisées par les nouveaux États membres.
- (5) L'annexe II du règlement (CE) n° 753/2002 énumère les variétés de vigne et leurs synonymes qui comprennent une indication géographique et qui peuvent figurer sur l'étiquetage des vins. Il y a lieu d'adapter ladite annexe en y ajoutant les mentions appropriées utilisées par les nouveaux États membres à la date d'application du présent règlement.
- (6) Il y a lieu de modifier le règlement (CE) n° 753/2002 en conséquence.
- (7) Pour des raisons de contrôle et pour permettre l'application des modifications apportées au règlement (CE) n° 753/2002 à partir de la date d'entrée en vigueur du traité d'adhésion de la République tchèque, de l'Estonie, de Chypre, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Hongrie, de Malte, de la Pologne, de la Slovénie et de la Slovaquie, il convient que le règlement s'applique à compter du 1^{er} mai 2004.
- (8) Afin de faciliter la transition du régime d'étiquetage du vin qui existait dans les nouveaux États membres avant l'adhésion aux règles communautaires relatives à l'étiquetage du vin, il est nécessaire d'autoriser les opérateurs économiques à utiliser des étiquettes et du matériel de conditionnement imprimé en conformité avec les dispositions nationales antérieures.
- (9) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité de gestion des vins,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Le règlement (CE) n° 753/2002 est modifié comme suit:

1) À l'article 24, paragraphe 5, l'alinéa suivant est ajouté:

«Une mention traditionnelle est considérée comme traditionnelle dans la langue officielle d'un État membre si elle est utilisée dans ladite langue officielle et dans une région frontalière spécifiée du ou des États membres voisins pour des vins élaborés dans les mêmes conditions, pour autant qu'une telle mention réponde aux critères des points a) à d) dans l'un de ces États membres et que les deux États membres conviennent mutuellement de définir, d'utiliser et de protéger une telle mention.»

2) Au premier alinéa de l'article 28, les tirets suivants sont ajoutés après le huitième tiret:

— “zemské víno” pour les vins de table originaires de la République tchèque,

— “τοπικός οίνος” pour les vins de table originaires de Chypre,

— “tájbor” pour les vins de table originaires de Hongrie,

(1) JO L 179 du 14.7.1999, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par l'acte d'adhésion de 2003.

(2) JO L 118 du 4.5.2002, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 908/2004 (JO L 163 du 30.4.2004, p. 56).

- “Inbid ta' lokalita tradizzjonali (I.L.T.)” pour les vins de table originaires de Malte,
- “deželno vino s priznano geografsko oznako” ou “deželno vino PGO” pour les vins de table originaires de Slovénie.»

3) L'article 29 est modifié comme suit:

a) au paragraphe 1, les points suivants sont ajoutés:

«k) pour la République tchèque:

- “jakostní víno”, “jakostní víno odrůdové”, “jakostní víno známkové”,
- “jakostní víno s přívlástkem” ou “víno s přívlástkem”, avec l'une des indications ci-après: “kabinetní víno”, “pozdní sběr”, “výběr z hroznů”, “výběr z bobulí”, “výběr z cibéb”, “ledové víno”, “slámové víno”,
- “jakostní likérové víno”,
- “jakostní perlivé víno”,
- “víno originální certifikace”, “V.O.C”, “VOC”;

l) pour Chypre:

- “ΟΕΟΠ” (“Οίνος Ελεγχόμενης Ονομασίας Προέλευσης”),
- “οίνος γλυκός φυσικός”;

m) pour la Hongrie:

- “minőségi bor”,
- “különleges minőségű bor”,
- “fordítás”,
- “máslás”,
- “szamorodni”,
- “aszú ... puttonyos”, complété par les numéros 3-6,
- “aszúeszencia”,
- “eszencia”,
- “védett eredetű bor”;

n) pour Malte:

- “Denominazzjoni ta' Origni Kontrollata (D.O.K.)”;

o) pour la Slovénie:

- “kakovostno vino z zaščitenim geografskim poreklom” ou “kakovostno vino ZGP”; ces mentions peuvent être suivies de l'expression “mlado vino”,
- “priznano tradicionalno poimenovanje”, “vino PTP”,

- “vrhunsko vino z zaščitenim geografskim poreklom” ou “vrhunsko vino ZGP”; cette mention peut être accompagnée de “pozna trgatev”, “izbor”, “jagodni izbor”, “suhi jagodni izbor”, “ledeno vino”, “arhivsko vino”, “arhiva” ou “starano vino”, “slamno vino”;

p) pour la Slovaquie:

les dénominations suivantes qui accompagnent les indications de provenance des vins:

- “akostné víno”,
- “víno s prívlástkem” plus “kabinetné”, “neskorý zber”, “výber z hrozna”, “bobulový výber”, “hroziakový výber”, “ľadový zber”,

ainsi que les expressions suivantes:

- “esencia”,
- “forditáš”,
- “másláš”,
- “samorodné”,
- “výberová esencia”,
- “výber ... putňový”, complété par les numéros 3-6.»

b) au paragraphe 2, les points suivants sont ajoutés:

«h) pour la République tchèque:

- “jakostní šumivé víno stanovené oblasti”,
- “aromatické jakostní šumivé víno stanovené oblasti”/“aromatický sekt s.o.”;

i) pour Malte:

- “Denominazzjoni ta' Origni Kontrollata (D.O.K.)”;

j) pour la Slovénie:

- “kakovostno peneče vino z zaščitenim geografskim poreklom” ou “kakovostno peneče vino ZGP”,
- “vrhunsko peneče vino z zaščitenim geografskim poreklom” ou “vrhunsko peneče vino ZGP”,
- “penina”,
- “kakovostno peneče vino”.

4) À l'article 30, le point f) suivant est ajouté:

«f) pour Chypre:

- “Κομμανδάρια” (Commandaria).»

5) L'annexe II est remplacée par l'annexe I du présent règlement.

6) L'annexe III est modifiée conformément à l'annexe II du présent règlement.

Article 2

Dans le cas de la Slovénie, les produits visés dans le présent règlement désignés et présentés en slovène en conformité avec les dispositions applicables en Slovénie avant son adhésion à la Communauté à la date du 1^{er} mai 2004 et mis en circulation avant l'adhésion mais dont la désignation et la présentation ne sont pas conformes au présent règlement peuvent être détenus en vue de la vente et exportés jusqu'à l'épuisement des stocks et,

en toute hypothèse, au plus tard le 30 avril 2006 ou, dans le cas de l'année de récolte 2003, le 30 avril 2007.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il s'applique à partir du 1^{er} mai 2004.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 9 août 2004.

Par la Commission
Franz FISCHLER
Membre de la Commission

ANEXE I

«ANNEXE II

Noms des variétés de vigne ou leurs synonymes qui comprennent une indication géographique⁽¹⁾ et qui peuvent figurer dans l'étiquetage des vins en application de l'article 19, paragraphe 2^(*)

	Nom de variété ou ses synonymes	Pays qui peuvent utiliser le nom de variété ou l'un de ses synonymes ⁽²⁾
1	Agiorgitiko	Grèce ^o
2	Aglianico	Italie ^o , Grèce ^o , Malte ^o
3	Aglianicone	Italie ^o
4	Alicante Bouschet	Grèce ^o , Italie ^o , Portugal ^o , Algérie ^o , Tunisie ^o , États-Unis d'Amérique ^o , Chypre ^o N.B.: Le nom "Alicante" ne peut être utilisé seul pour désigner du vin (excepté pour l'Italie)
5	Alicante Branco	Portugal ^o
6	Alicante Henri Bouschet	France ^o , Serbie-et-Monténégro (8)
7	Alicante	Italie ^o
8	Alikant Buse	Serbie-et-Monténégro (6)
9	Auxerrois	Afrique du Sud ^o , Australie ^o , Canada ^o , Suisse ^o , Belgique ^o , Allemagne ^o , France ^o , Luxembourg ^o , Pays-Bas ^o , Royaume-Uni ^o
11	Barbera Bianca	Italie ^o
12	Barbera	Afrique du Sud ^o , Argentine ^o , Australie ^o , Croatie ^o , Mexique ^o , Slovénie ^o , Uruguay ^o , États-Unis d'Amérique ^o , Grèce ^o , Italie ^o , Malte ^o
13	Barbera Sarda	Italie ^o
14	Blauburgunder	Ancienne République yougoslave de Macédoine (18-28-97), Autriche (15-18), Canada (18-97), Chili (18-97), Italie
15	Blauer Burgunder	Autriche (14-18), Serbie-et-Monténégro (25-97), Suisse
16	Blauer Frühburgunder	Allemagne (51)
18	Blauer Spätburgunder	Allemagne (97), ancienne République yougoslave de Macédoine (14-28-97), Autriche (14-15), Bulgarie (96), Canada (14-97), Chili (14-97), Roumanie (97), Italie (14-97)
19	Blaufränkisch	République tchèque (50), Autriche ^o , Allemagne, Slovénie (Modra frankinja , Frankinja)
20	Borba	Espagne ^o
21	Bosco	Italie ^o
22	Bragão	Portugal ^o
22a	Budai	Hongrie ^o
23	Burgundac beli	Serbie-et-Monténégro (121)
24	Burgundac Crni	Croatie ^o
25	Burgundac Crni	Serbie-et-Monténégro (15-99)
26	Burgundac sivi	Croatie ^o , Serbie-et-Monténégro ^o
27	Burgundec bel	Ancienne République yougoslave de Macédoine ^o
28	Burgundec crn	Ancienne République yougoslave de Macédoine (14-18-97)
29	Burgundec siv	Ancienne République yougoslave de Macédoine ^o

	Nom de variété ou ses synonymes	Pays qui peuvent utiliser le nom de variété ou l'un de ses synonymes (2)
29a	Cabernet Moravia	République tchèque ^o
30	Calabrese	Italie (75)
31	Campanário	Portugal ^o
32	Canari	Argentine ^o
33	Carignan Blanc	France ^o
34	Carignan	Afrique du Sud ^o , Argentine ^o , Australie (36), Chili (36), Croatie ^o , Israël ^o , Maroc ^o , Nouvelle-Zélande ^o , Tunisie ^o , Grèce ^o , France ^o , Portugal ^o , Malte ^o
35	Carignan Noir	Chypre ^o
36	Carignane	Australie (34), Chili (34), Mexique , Turquie , États-Unis d'Amérique
37	Carignano	Italie ^o
38	Chardonnay	Afrique du Sud ^o , Argentine (79), Australie (79), Bulgarie ^o , Canada (79), Suisse ^o , Chili (79), République tchèque ^o , Croatie ^o , Hongrie (39), Inde , Israël ^o , Moldavie ^o , Mexique (79), Nouvelle-Zélande (79), Roumanie ^o , Russie ^o , Saint-Marin ^o , Slovaquie ^o , Slovénie ^o , Tunisie ^o , États-Unis d'Amérique (79), Uruguay ^o , Serbie-et-Monténégro (Sardone) , Zimbabwe ^o , Allemagne ^o , France , Grèce (79), Italie (79), Luxembourg ^o (79), Pays-Bas (79), Royaume-Uni , Espagne , Portugal , Autriche ^o , Belgique (79), Chypre ^o , Malte ^o
39	Chardonnay Blanc	Ancienne République yougoslave de Macédoine (Sardone), Hongrie (38)
40	Chardonnay Musqué	Canada ^o
41	Chelva	Espagne ^o
42	Corinto Nero	Italie ^o
43	Cserszegi fűszeres	Hongrie ^o
44	Děvín	République tchèque ^o
45	Devín	Slovaquie
45a	Duna gyöngye	Hongrie
45b	Dunaj	Slovaquie
46	Durasa	Italie ^o
47	Early Burgundy	États-Unis d'Amérique ^o
48	Fehér Burgundi	Hongrie (118)
49	Findling	Allemagne ^o , Royaume-Uni ^o
50	Frankovka	République tchèque (19), Slovaquie (50a)
50a	Frankovka modrá	Slovaquie (50)
51	Frühburgunder	Allemagne (16), Pays-Bas ^o
51a	Girgenti	Malte (51c)
51b	Ghirgentina	Malte (51c)
51c	Girgentina	Malte (51a, b)
52	Graciosa	Portugal ^o
53	Grauburgunder	Allemagne , Bulgarie , Hongrie ^o , Roumanie (54)

	Nom de variété ou ses synonymes	Pays qui peuvent utiliser le nom de variété ou l'un de ses synonymes (2)
54	Grauer Burgunder	Canada, Roumanie (53), Allemagne, Autriche
55	Grossburgunder	Roumanie (17) (63) (Kékfrankos)
56	Iona	États-Unis d'Amérique ^o
57	Kanzler	Royaume-Uni ^o , Allemagne ^o
58	Kardinal	Allemagne ^o , Bulgarie ^o
59	Kékfrankos	Hongrie (74)
60	Kisburgundi kék	Hongrie (97)
61	Korinthiaki	Grèce ^o
62	Leira	Portugal ^o
64	Limnio	Grèce ^o
65	Maceratino	Italie ^o
65a	Malvasía Riojana	Espagne (99)
65b	Maratheftiko (Μαραθεύτικο)	Chypre
65c	Mátrai muskotály	Hongrie ^o
65d	Medina	Hongrie ^o
66	Monemvasia	Grèce (Monovasia)
67	Montepulciano	Italie ^o
67a	Moravia	Espagne ^o
68	Moslavac	Ancienne République yougoslave de Macédoine (70), Serbie-et-Monténégro ^o
70	Mozler	Ancienne République yougoslave de Macédoine (68), (Sipon)
71	Mouratón	Espagne ^o
72	Müller-Thurgau	Afrique du Sud ^o , Autriche ^o , Allemagne , Canada , Croatie ^o , Hongrie ^o , Serbie-et-Monténégro ^o , République tchèque ^o , Slovaquie ^o , Slovénie ^o , Suisse ^o , Luxembourg, Pays-Bas ^o , Italie ^o , Belgique ^o , France ^o , Royaume-Uni , Australie ^o , Bulgarie ^o , États-Unis d'Amérique ^o , Nouvelle-Zélande ^o , Portugal
73	Muškat moravský	République tchèque ^o , Slovaquie
74	Nagyburgundi	Hongrie (59)
75	Nero d'Avola	Italie (30)
76	Olivella nera	Italie ^o
77	Orange Muscat	Australie , États-Unis d'Amérique ^o
77a	Pálava	République tchèque , Slovaquie
78	Pau Ferro	Portugal ^o
79	Pinot Chardonnay	Argentine (38), Australie (38), Canada (38), Chili (38), Mexique (38), Nouvelle-Zélande (38), États-Unis d'Amérique (38) , Turquie ^o , Belgique (38), Grèce (38), Pays-Bas, Italie (38)
79a	Pölöskei muskotály	Hongrie ^o
80	Portoghese	Italie ^o

	Nom de variété ou ses synonymes	Pays qui peuvent utiliser le nom de variété ou l'un de ses synonymes (2)
81	Pozsonyi	Hongrie (82)
82	Pozsonyi Fehér	Hongrie (81)
82a	Radgonska ranina	Slovénie ^o
83	Rajnai rizling	Hongrie (86)
84	Rajnski rizling	Serbie-et-Monténégro (85-88- 91)
85	Renski rizling	Serbie-et-Monténégro (84-89-92), Slovénie (86)
86	Rheinriesling	Bulgarie ^o , Autriche, Allemagne (88), Hongrie (83), République tchèque (94), Italie (88), Grèce, Portugal, Slovénie (85)
87	Rhine Riesling	Afrique du Sud ^o , Australie ^o , Chili (89), Moldavie ^o , Nouvelle-Zélande ^o , Chypre
88	Riesling renano	Allemagne (86), Serbie-et-Monténégro (84-86- 91), Italie (86)
89	Riesling Renano	Chili (87), Malte ^o
90	Riminèse	France ^o
91	Rizling rajnski	Serbie-et-Monténégro (84-85-88)
92	Rizling Rajnski	Ancienne République yougoslave de Macédoine ^o , Croatie ^o
93	Rizling rýnsky	Slovaquie ^o
94	Ryzlink rýnský	République tchèque (86)
95	Santareno	Portugal ^o
96	Sciaccarello	France ^o
97	Spätburgunder	Ancienne République yougoslave de Macédoine (14-18- 28), Serbie-et-Monténégro (16- 25), Bulgarie (19), Canada (14-18), Chili, Hongrie (60), Moldavie ^o , Roumanie (18), Italie, Royaume-Uni , Allemagne (18)
98	Štajerska Belina	Croatie ^o , Slovénie ^o
99	Subirat	Espagne (65a)
100	Terrantez do Pico	Portugal ^o
101	Tintilla de Rota	Espagne ^o
102	Tinto de Pegões	Portugal ^o
103	Tocai friulano	Italie (104) N.B.: Le nom "Tocai friulano" peut être utilisé exclusivement pour les v.q.p.r.d. originaires des régions de Veneto et Friuli et pour une période transitoire, jusqu'au 31 mars 2007.
104	Tocai Italico	Italie (103) N.B.: Le synonyme "Tocai friulano" peut être utilisé exclusivement pour les v.q.p.r.d. originaires des régions de Veneto et Friuli et pour une période transitoire, jusqu'au 31 mars 2007.
105	Tokay Pinot gris	France N.B.: Le synonyme "Tokay Pinot gris" peut être utilisé exclusivement pour des v.q.p.r.d. originaires des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et pour une période transitoire, jusqu'au 31 mars 2007.

	Nom de variété ou ses synonymes	Pays qui peuvent utiliser le nom de variété ou l'un de ses synonymes ⁽²⁾
106	Torrontés riojano	Argentine ^o
107	Trebbiano	Afrique du Sud ^o , Argentine ^o , Australie ^o , Canada ^o , Chypre ^o , Croatie ^o , Uruguay ^o , États-Unis d'Amérique , Israël, Italie , Malte
108	Trebbiano Giallo	Italie ^o
109	Trigueira	Portugal
110	Verdea	Italie ^o
111	Verdeca	Italie
112	Verdelho	Afrique du Sud ^o , Argentine , Australie , Nouvelle-Zélande , États-Unis d'Amérique , Portugal
113	Verdelho Roxo	Portugal ^o
114	Verdelho Tinto	Portugal ^o
115	Verdello	Italie ^o
116	Verdese	Italie ^o
117	Verdejo	Espagne
118	Weißburgunder	Afrique du Sud (120) ^o , Canada, Chili (119), Hongrie (48), Allemagne (119 , 120), Autriche (119), Royaume-Uni ^o , Italie
119	Weißer Burgunder	Allemagne (118, 120), Autriche (118), Chili (118), Suisse , Italie
120	Weissburgunder	Afrique du Sud (118), Allemagne (118, 119), Royaume-Uni, Italie
121	Weisser Burgunder	Serbie-et-Monténégro (23)
122	Zalagyöngye	Hongrie ^o

(¹) Ces noms de variétés ou leurs synonymes correspondent, partiellement ou totalement, en traduction ou sous une forme adjectivale, à des indications géographiques utilisées pour désigner un vin.

(*) Légende:

— termes ou chiffres entre parenthèses:

référence au synonyme de la variété

— "o":

pas de synonyme

— termes ou chiffres en gras:

colonne 2: nom de la variété de vigne

colonne 3: pays dans lequel le nom correspond à une variété et référence à la variété.

— termes ou chiffres pas en gras:

colonne 2: nom du synonyme d'une variété de vigne

colonne 3: nom du pays utilisant le synonyme d'une variété de vigne.

(²) Pour les États concernés, les dérogations prévues par cette annexe sont autorisées pour les seuls vins avec indication géographique produits dans les unités administratives dans lesquelles la culture des variétés en question est autorisée au moment de l'entrée en vigueur du présent règlement et dans les limites des conditions fixées par les États concernés pour l'élaboration ou la présentation de ces vins.»

ANNEXE II

Le texte suivant est ajouté à l'annexe III du règlement (CEE) n° 753/2002:

«Mention traditionnelle	Vins concernés	Catégories de produit	Langue	Date ajoutée à l'annexe III	Pays tiers concerné
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE					
Mentions traditionnelles spécifiques prévues à l'article 29					
pozdní sběr	Tous	V.q.p.r.d.	Tchèque		
Mentions traditionnelles complémentaires					
archivní víno	Tous	V.q.p.r.d.	Tchèque		
panenské víno	Tous	V.q.p.r.d.	Tchèque		
CHYPRE					
Mentions traditionnelles spécifiques prévues à l'article 29					
Οίνος Ελεγχόμενης Ονομασίας Προέλευσης	Tous	V.q.p.r.d.	Grec		
Mentions visées à l'article 28					
Τοπικός Οίνος	Tous	VDT avec IG	Grec		
Mentions traditionnelles complémentaires					
Μοναστήρι (Monastiri)	Tous	V.q.p.r.d. et VDT avec IG	Grec		
Κτήμα (Ktima)	Tous	V.q.p.r.d. et VDT avec IG	Grec		
HONGRIE					
Mentions traditionnelles spécifiques prévues à l'article 29					
minőségi bor	Tous	V.q.p.r.d.	Hongrois		
különleges minőségű bor	Tous	V.q.p.r.d.	Hongrois		
fordítás	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		
máslás	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		
szamorodni	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		
aszú ... puttonyos, complété par les numéros 3-6	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		
aszúszencia	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		
eszencia	Tokaj	V.q.p.r.d.	Hongrois		

Mention traditionnelle	Vins concernés	Catégories de produit	Langue	Date ajoutée à l'annexe III	Pays tiers concerné
Mentions visées à l'article 28					
tájbor	Tous	VDT avec IG	Hongrois		
Mentions traditionnelles complémentaires					
bikavér	Eger, Szekszárd	V.q.p.r.d.	Hongrois		
késői szüretelésű bor	Tous	V.q.p.r.d.	Hongrois		
válogatott szüretelésű bor	Tous	V.q.p.r.d.	Hongrois		
muzeális bor	Tous	V.q.p.r.d.	Hongrois		
siller	Tous	VDT avec IG et v.q.p.r.d.	Hongrois		
SLOVAQUIE					
Mentions traditionnelles spécifiques prévues à l'article 29					
forditász	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
máslás	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
samorodné	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
výber ... putňový, complété par les numéros 3-6	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
výberová esencia	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
esencia	Tokaj	V.q.p.r.d.	Slovaque		
SLOVÉNIE					
Mentions traditionnelles spécifiques prévues à l'article 29					
Penina	Tous	V.m.q.p.r.d.	Slovène		
Mentions traditionnelles complémentaires					
pozna trgatev	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
izbor	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
jagodni izbor	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
suhi jagodni izbor	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
ledeno vino	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
arhivsko vino	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
mlado vino	Tous	V.q.p.r.d.	Slovène		
Cviček	Dolenjska	V.q.p.r.d.	Slovène		
Teran	Kras	V.q.p.r.d.	Slovène»		